

Télétravail :

Exploité.es... en ligne !

Depuis un an, de nombreu-ses postier-es ont été mis en télétravail d'office ■ La Poste a trouvé un nouveau concept : « *le télétravail de crise* » pour ne pas signer de nouvelles conventions télétravail ■ Vile manœuvre pour ne pas appliquer l'accord unanime de 2018, qui, aux dires de la DRH, n'était prévu que pour 5 000 télétravailleur-ses et non 40 000 !!! ■ Tout est dit !

Le filon du COVID...

Dès la signature de l'accord de 2018, La Poste qui s'était engagée à développer le télétravail n'avait pas vraiment l'intention de l'étendre ! Oui mais, un virus a permis de dévoiler le véritable visage de notre employeur...

Un an après, le Covid a réellement bon dos, le statut de télé-forçat semble mis en place. De nombreuses directions qui jusqu'ici, refusaient d'attribuer le télétravail à des collègues, leur ont demandé sans aucun état d'âme, de s'y mettre du jour au lendemain, au prix de gros efforts : conditions matérielles parfois déplorables, équilibre familial remis en cause, isolement professionnel, stress... Et pour quelle reconnaissance ? Aucune, ils n'ont droit à rien ! Pire, la direction fait même des économies sur leur dos !!!

Des enquêtes récentes démontrent que pour de nombreux télétravailleur-ses le surcoût lié au fait de rester chez eux est de 100 € mensuel en hiver, puisqu'ils doivent chauffer une maison durant la journée. Déjà, l'accord de 2018 seulement prévu pour deux ou trois jours par semaine, ne fait pas la soudure : 300 € brut annuel pour les classes I à III concernant 1 800 personnes et 130 € brut annuel pour les classes IV qui sont 3 200 ! Le minimum syndical serait que ces indemnités soient versées à tous les télétravailleurs-euses !

...est sans limite !

Mais l'entreprise veut aller encore plus loin dans ses économies d'ampleur : elle commence à envisager la mise en place du « flex office » ! Euh... non, la DRH du Groupe nous a repris : de « l'espace de travail dynamique » ! A SUD, on n'a pas bien compris la différence...

Au pain sec et à l'eau !

Autre économie de taille réalisée : les tickets restaurants ! En effet, la note CORP-DNAS-2020-070 du 12 juin 2020 sur ces tickets prévoit leur attribution aux télétravailleur-ses éloigné-es de plus de 600 mètres d'une cantine : « *Dès lors que la Postière ou le Postier est éligible au télétravail sur un lieu défini par l'Accord relatif au télétravail à La Poste du 27 juillet 2018, le lieu de télétravail devient son lieu de travail, dans le SDR (Schéma Directeur de Restauration), durant le ou les jours de télétravail* ». Sauf qu'une fois de plus, il faut être inclus dans l'accord 2018 sur le télétravail pour en bénéficier !

C'est encore tout bénéf pour La Poste ! Si les collègues étaient sur site, ils pourraient avoir effectivement accès à la restauration collective, pris en charge en partie par l'employeur. Comme les postier-es ne sont plus dans les services ou ne sont pas couvert-es par l'accord, la direction ne dépense plus un centime pour leurs repas du midi !

L'idée, est de regrouper les trois sites du Siège de La Poste en rendant un bâtiment énorme : Brune. Tout ça, en partant du principe que le personnel fera beaucoup de télétravail... Evidemment, c'est tout bénéf !

Les m² sont rendus et nada pour les télétravailleurs-euses. SUD a donc évoqué ces économies qui pourraient être redistribuées aux télé-forçats. Mais pour la DRH, ça ne colle pas. Le projet n'arrivera à terme que dans environ 2 ans, donc ce sera trop tard puisque les nouvelles négociations pour l'accord télétravail vont démarrer début mars ! C'est bête...

Nous avons écrit à toutes les fédérations (courrier au verso) pour leur proposer une action commune.

Pour SUD, une seule revendication :
L'application de l'accord télé-travail de 2018, signé
par TOUTES les organisations syndicales, à tous
les télé-travailleurs-euses !



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envergures 75020 Paris tel 01 44 62 12 00 - fax 01 44 62 12 34
mail sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org



Fédération des Activités Postales et des Télécommunications
25/27 rue des Envierges – 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00
Fax : 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr – <http://www.sudptt.org>

A Paris le 19/02/2021

Aux Fédérations CGT – CFDT – FO – CFTC – CGC - UNSA

Objet : Proposition d'une intersyndicale

Bonjour à toutes et tous,

Depuis presque 1 an, nous assistons à une situation inédite à La Poste : un accord unanime, en l'occurrence sur le télétravail, ouvertement non respecté par l'entreprise.

En effet, le personnel en télétravail que La Poste a appelé « de crise », n'est pas inclus dans l'accord et ne touche aucune indemnité (prime, tickets restaurants...). Pire, certaines directions refusent même que les activités de leurs télétravailleuse-ses de crise deviennent des activités télé-travaillables au sens de l'accord de 2018. Pourtant, durant toute cette pandémie, La Poste l'a reconnu : les postier.es ont eu un comportement exemplaire.

Nous avons également été tous unanimes, l'automne dernier, pour ne pas signer l'avenant à cet accord télétravail. En effet, il avait pour essence de se substituer à l'accord initial et créer des télétravailleuseuses de seconde zone.

Nous estimons qu'il est temps que nous soyons à nouveau unis pour proposer une action commune aux personnels. C'est pourquoi nous vous proposons une rencontre rapide.

Salutations syndicales

Pour la Fédération SUD PTT

Annette Rivard